



La

Cigogne



N°05 2020

De l'humain, pas du Darmanin

C'est par ces mots affichés à l'entrée du CFP de Molsheim en 2019 que nos collègues et camarades du site ont fait savoir à toutes et à tous leur opposition au démantèlement de notre réseau DRFiP67.

Lors de sa première intervention au début de cette crise sanitaire inédite, le président Macron a annoncé dans une phrase digne de Jean-Claude Van Damme : « Le jour d'après ne sera pas le retour du jour d'avant », mettant ainsi en évidence les failles de l'actuel système socio-économique et signifiant clairement l'échec des stratégies néolibérales appliquées par nos gouvernants.

Le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) serait en sommeil, nous dit-on au plus haut de la sphère de décision. Même nos ministres clament en boucle que les besoins humains seront leur credo plutôt que l'intérêt du capital. Mieux, la transition écologique tant attendue sera livrée pour Noël. Pour la DGFIP, l'important serait, dit-on, d'assurer la sécurité sanitaire des agents et accessoirement des usagers.

Ainsi, sous couvert de protection du personnel, il n'y aura pas d'ouverture des accueils, sauf sur RDV et de façon exceptionnelle. Cette mesure rassure car effectivement toutes les mesures de protection sanitaire ne sont pas encore en place dans nos locaux pour la réception du public.

Les opérations de restructurations NRP prévues en 2020 sur le site de Molsheim sont simplement en sommeil. Le NRP serait-il mort et enterré ? Rien n'est moins sûr, car à la DGFIP, les mauvaises idées que l'on chasse par la porte ont tendance à revenir par la fenêtre.

Ainsi semble être le cas de l'opération

« zéro cash » expérimentée dans notre département et qui consiste à sous-traiter le paiement en numéraire auprès des buralistes. Exit l'accueil du public aux caisses, hors quelques trésoreries « résiduelles ».

Comment s'opposer actuellement à cette mesure NRP v2 alors que nos locaux ne sont pas encore adaptés et les conditions sanitaires insuffisamment protectrices du Covid-19 ? Car, nous dit-on, la protection des agents avant tout. Nous sommes donc pris dans une double contrainte, entre sauvegarde de la santé des agents et besoin d'être accessibles aux publics fragiles et victimes des multiples fractures (sociales, numériques, territoriales).

Mais la CGT s'oppose à cette sortie de crise solutionnée par un service public low-cost permettant la mise en place d'une nouvelle version du NRP tant honni, à la suppression des emplois et à la fin du service public à la DGFIP.

LE NRP EN SOMMEIL... MAIS POUR COMBIEN DE TEMPS ?

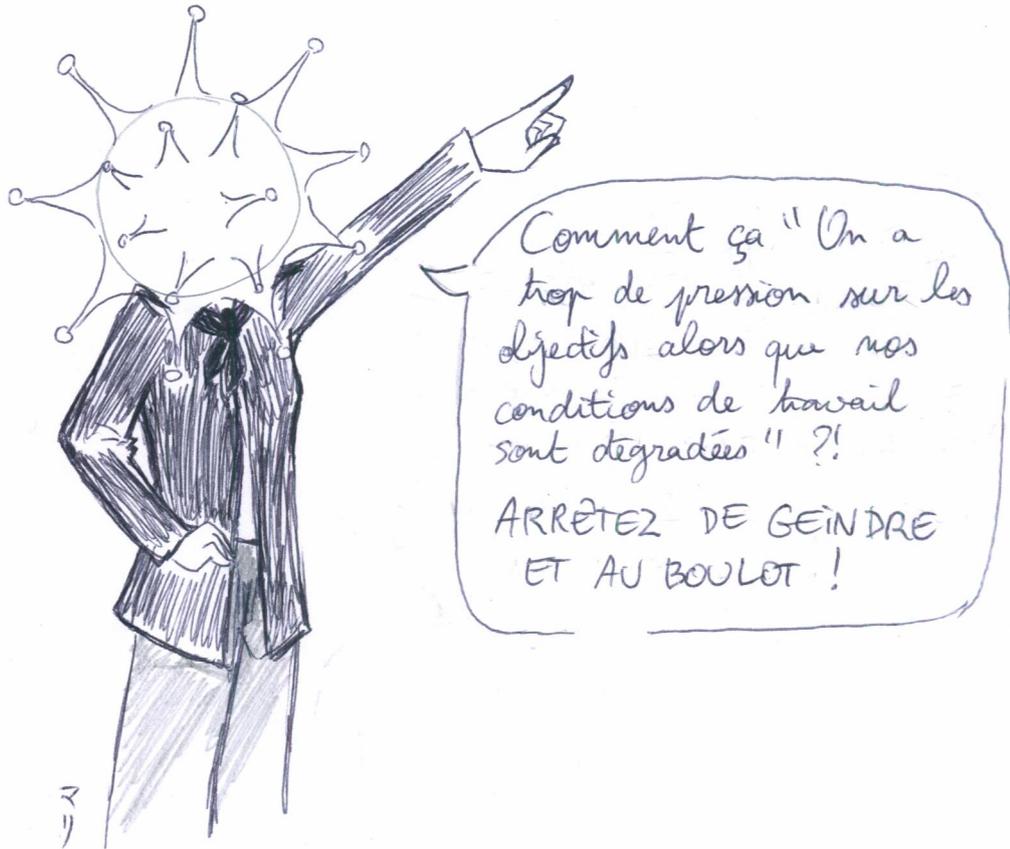


(Dés-) acquis sociaux

Nous venons de traverser une crise sanitaire d'importance, comme chacun le sait.

Dès à présent, les pays touchés prévoient la relance de leur économie par des biais divers.

En France, il fut un temps question de rétablir l'ISF, proposition bien vite rejetée en bloc par le gouvernement. La solution à la relance de l'économie ? La suppression de jours de congés !



La bonne distance

Avec le confinement, puis le déconfinement (qui lui-même fait suite à la déconfiture de management de la crise par le gouvernement) une question existentielle se pose à nous : à quel point pouvons-nous être proches de notre prochain ? Dans la cellule familiale, il est encore possible de prendre son enfant dans ses bras ou de caresser son chien, mais hors de question d'embrasser mamie. Dans la rue, nous devons éviter autant que possible de côtoyer les autres. Nous n'avons pas le droit de nous promener dans les parcs, jardins et forêts, par contre les queues devant les magasins sont autorisées. Nous n'avons pas le droit de nous rendre au marché en plein air, pourtant nous nous entassons dans des supermarchés sans fenêtres. Le droit au maintien de l'activité économique est donc réservé à certaines entreprises, mais nous constatons qu'il s'agit

rarement des plus petites ou des plus humaines.

Une seconde question se pose alors : la bonne distance entre les personnes serait-elle une notion relative ? La distance entre deux personnes espacées d'un mètre serait-elle différente au supermarché et en forêt ? Et au bureau ? La science nous apprend que la distinction ne se fait pas selon le lieu, mais bien selon les personnes concernées. Il existe une science sociale dérivée de l'anthropologie qui étudie les distances entre les personnes : la proxémie. Elle a mis en lumière plusieurs types de distances : la distance intime (moins de 40 cm), la distance personnelle (de 45 cm à 125 cm), la distance sociale (de 120 cm à 360 cm) et la distance publique (plus de 370 cm).

Au travail, nous avons actuellement une distance recommandée entre les bureaux de deux mètres minimum. La "distanciation sociale" recommandée par le gouvernement est quant à elle d'un mètre entre chaque personne, nous voyons donc qu'elle est inférieure aux études menées en proxémie. Et la distance parcourue par un postillon ou une gouttelette potentiellement chargée de Covid-19 est d'environ 2 mètres, et peut atteindre 6 à 8 mètres si le sujet ne se protège pas.

Respecter les distances de sécurité ne serait donc pas suffisant, si nous ne respectons pas en plus les fameux "gestes barrière" dont nous vous épargnerons l'énumération. Si nous pouvons saluer les mesures mises en place par notre direction, comme la mise à disposition de gel hydroalcoolique, de masques et de gants, il n'est pas inutile de rappeler que nous avons parfois dû insister lourdement pour que certaines d'entre elles soient envisagées (au hasard : l'installation de vitres en plexiglas). Et que la plupart seraient restées à prendre la poussière au fond d'un carton si nous avions laissé la machine bureaucratique se mettre en route à son propre rythme.

Petite anecdote : dans tous les services, les machines à cafés, distributeurs et séchoirs à mains ont vu leur utilisation déconseillée. Mais certains ont fait preuve de zèle en décidant de désinstaller ces appareils, sans se préoccuper de protéger ni cacher les câbles

d'alimentation pendouillant dans le vide, parfois à proximité d'une source d'eau (NDLR : à l'heure où nous publions ces lignes, le problème évoqué par notre dessin a été résolu).

Le message est donc clair : si les salariés attendent que leur direction, nationale comme locale, agisse de son propre chef pour protéger leur santé, ils peuvent encore attendre longtemps. La comparaison de la période actuelle de crise sanitaire avec la guerre de 1914-1918 a été lancée par le président de la République (« *Nous sommes en guerre* »), nous n'avons pas peur de la reprendre sur certains points, notamment à l'égard du rôle de l'état-major et des équipements alloués aux soldats (voir l'article de Chloé LEPRINCE sur France Culture le 23/03/2020 "**Chair à canon**" et "**soldat sans armes**" face au virus : ce que vaut le détour par 14-18 sans les clichés et l'article de Nicolas PATIN sur Rue89Bordeaux le 22/03/2020 **Et si l'union sacrée face au coronavirus accouchait d'un État maître ?**)



LES VESTIGES D'UN SÈCHOIR À MAINS

Courrier des lecteurs... Fin !

Dans la suite de nos articles thématiques (cf Cigogne n° 3 et 4), notre rédaction traitera ce jour de la pêche à la mouche.

Comme chacun le sait, deux choses sont essentielles dans ce domaine : la canne et le leurre.

Récemment, un modèle de canne a inondé le marché, le modèle « Elyseum DIVOC-91 ».

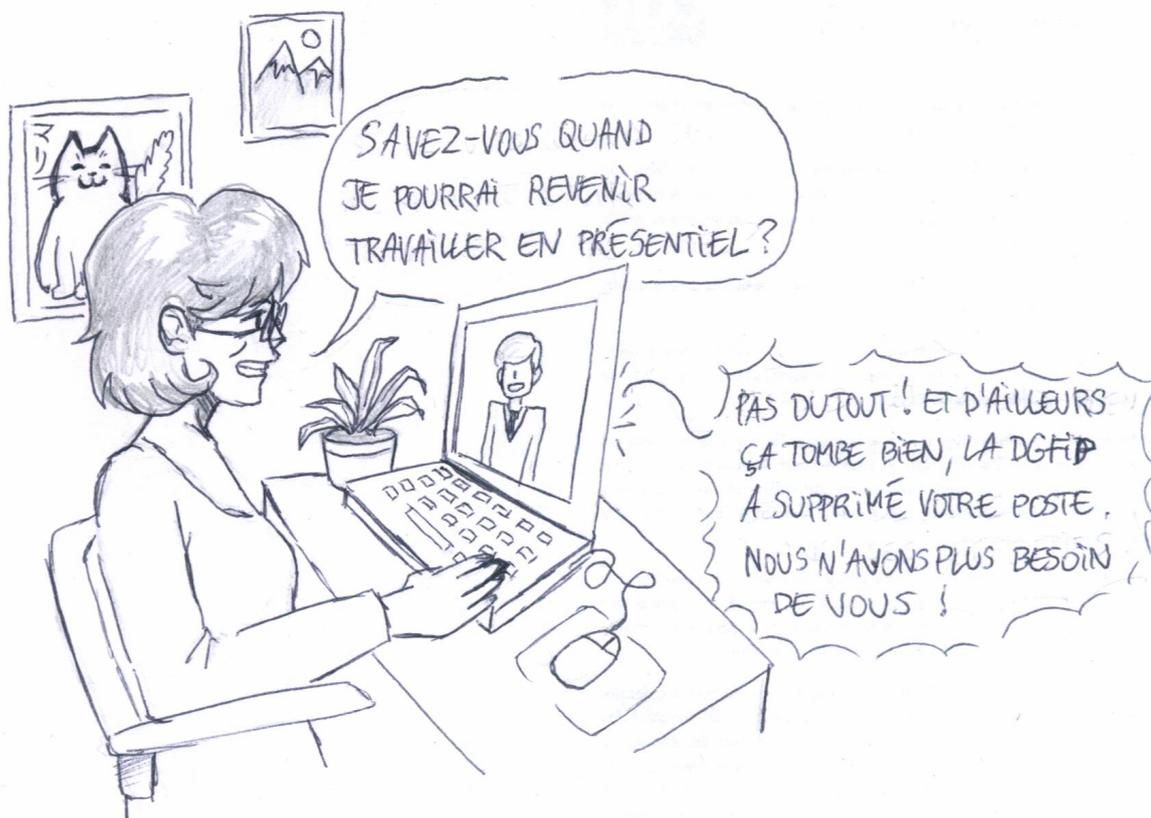
Plein de promesses, ce modèle de canne à pêche est au final plutôt décevant.

De nombreux accessoires initialement prévus sont abandonnés, malgré les engagements du fabricant (la société MERL).

Nos lecteurs férus de pêche à la mouche devront donc se rabattre sur le seul accessoire disponible, le leurre, qui a la particularité d'être en forme de médaille.

D'ailleurs même ce dernier n'a eu qu'un succès limité, les stocks invendus étant à présent offerts lors de l'achat de lots de masques...

Ainsi se termine notre série d'articles thématiques, prouvant une bonne fois pour toutes qu'il est possible de rédiger des articles à la fois neutres et non sujets à polémique !



JE ME SYNDIQUE à la CGT Finances Publiques

Nom : Prénom :

Grade : Indice :

Adresse administrative :

Bulletin à retourner au syndicat par l'intermédiaire du correspondant ou au secrétaire :
Gilles STREICHER au PCRFP Strasbourg, 10 RUE SIMONIS, 67100 Strasbourg
Tél : 03.90.41.20.07 ou (0049) 176 7666 49 43